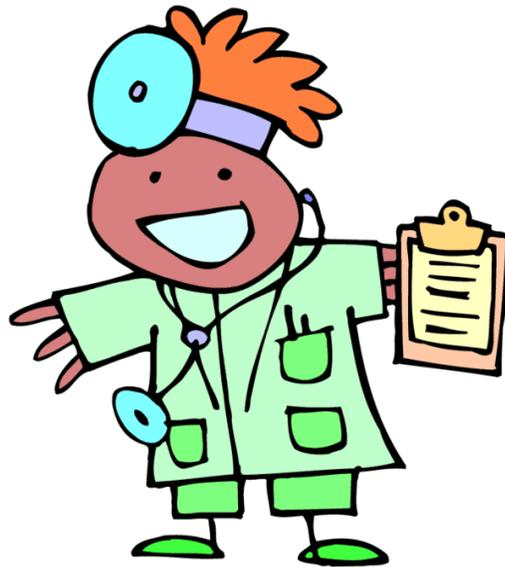


# Ma santé ... c'est important



Mon enfant est malade !!  
Peut-il fréquenter le Centre de la Petite Enfance ??

La réponse dans les pages qui suivent...

En collaboration avec le CLSC-CHSLD

*« Comme la santé de vos enfants nous tient à cœur, le CPE Baliballon a formé un comité santé afin d'évaluer certaines situations à risque en CPE et de prendre les bonnes mesures pour la santé des enfants ».*

Nous comprenons qu'il n'est pas toujours facile de s'absenter du travail pour garder vos enfants malades à la maison. Mais il faut penser aux autres enfants et à leurs parents qui devront s'absenter à leur tour. Vous serez les premiers à bénéficier d'une politique claire d'exclusion afin de réduire la contagion.

L'enfant ne doit pas se retrouver au CPE si son état de santé l'empêche de participer aux activités régulières de son groupe ou s'il nécessite des soins particuliers par l'éducatrice. Celle-ci ne pourra s'occuper adéquatement de votre enfant sans négliger le reste du groupe.

Soyez sans craintes, les éducatrices et le personnel de direction collaborent ensemble afin de s'assurer du bien-être de vos enfants tout en ayant en tête le respect des protocoles et des procédures à suivre. Cette démarche se veut professionnelle et agréable pour tous.

### **C'est le cas si votre enfant**

**\*\*AVANT TOUT : L'état général de l'enfant (il peut participer aux activités)**

- Fait de la fièvre plus de 39°C ou 102.2°F
- Vomissement 2 fois par 24 heures
- Diarrhée : Selles anormalement élevées ou débordant de la couche ou pressante (n'a pas le temps de se rendre) ou accompagnées de fièvre.
- Difficultés respiratoires
- Maladie contagieuse
- Éruption cutanée non-diagnostiquée

### **L'enfant pourra réintégrer à 3 conditions**

- Disparition des symptômes
- Se sent assez bien pour participer aux activités régulières
- Considéré non-contagieux (avis médical)

## LA RESPONSABILITÉ DU PARENT

- Prendre en considération les observations de l'éducatrice de votre enfant.
- Avoir une consultation médicale.
- Prendre une journée de repos; aide l'enfant à récupérer.
- Prendre au besoin des médicaments en respectant la prescription du médecin.
- Avoir une bonne communication avec l'éducatrice de votre enfant afin d'avoir tous les détails et faire les suivis nécessaires.

### **Nous sollicitons votre collaboration à son arrivée au CPE**

- \* Il est important que vous nous avisiez de l'état de santé de votre enfant.
- \* S'il a fait de la fièvre (la nuit ou le week-end).
- \* S'il a vu un médecin.
- \* Si vous lui avez donné de l'acétaminophène le matin (afin d'éviter les doubles doses).
- \* S'il a été en contact avec des maladies contagieuses.
- \* S'il a fait une mauvaise chute, s'il s'est cogné durement à la tête (risque de commotion / surveiller somnolence).

### **IMPORTANT**

- Il est important que l'on puisse vous joindre en tout temps en cas d'urgence.
- Avoir une personne ressource fiable que nous pouvons rejoindre en cas d'urgence ou une alternative pour la journée.
- Avons-nous les bons numéros ? (avez-vous changé d'emploi? de numéro de téléphone? de cellulaire ? etc.)

## **TABLEAU DES MALADIES CONTAGIEUSES**

<b>MALADIES</b>	<b>MODE DE TRANSMISSION</b>
<b>IMPÉTIGO</b>	<b>Par contact avec les lésions cutanées ou des sécrétions provenant du nez et de la gorge des personnes infectées ou porteuses des microbes au niveau de la gorge.</b>
<b>CONJONCTIVITE</b>	<b>Contact direct ou indirect (inoculation de l'œil par les doigts, maquillage, compte-gouttes, etc.)</b>
<b>COQUELUCHE</b>	<b>Par inhalation des sécrétions du nez et de la gorge d'une personne infectée.</b>
<b>ÉRYTHÈME CONTAGIEUX OU 5<sup>IÈME</sup> MALADIE</b>	<b>Inconnu : probablement viral et transmis de personne à personne par les sécrétions du nez.</b>
<b>GALE</b>	<b>Contact étroit peau à peau. Contact par les effets personnels ou literie contaminée.</b>
<b>GASTRO-ENTÉRITE</b>	<b>Par voie orale, suite à un contact avec les mains ou objets contaminés, avec les selles, de la nourriture ou de l'eau contaminée.</b>
<b>PÉDICULOSE</b>	<b>Contact direct : de personne à personne Contact indirect : brosse, peigne, chapeau, etc...</b>
<b>VARICELLE</b>	<b>Les sécrétions du nez et de la gorge via la respiration, l'éternuement, la toux ou les contacts directs (baiser). La croûte sèche n'est généralement pas infectieuse mais le liquide présent sous la croûte l'est.</b>
<b>SCARLATINE</b>	<b>Les sécrétions du nez et de la gorge via la respiration ou le contact direct (salive ou objet contaminé).</b>

## TABLEAU DES MALADIES CONTAGIEUSES

PÉRIODE DE CONTAGIOSITÉ	EXCLUSION DU CPE
<b>Si traitement local, jusqu'à cicatrisation des lésions ou jusqu'à 24 heures après le début des antibiotiques par la bouche.</b>	<b>Exclure jusqu'à 24 heures après le début du traitement ou selon l'avis du médecin.</b>
<b>Si virale, 1 semaine (pendant la phase aiguë de la maladie). Si bactérienne, jusqu'à 24 heures après le début de l'antibiotique.</b>	<b>24 heures après le début des antibiotiques.</b>
<b>Si traitée, jusqu'à 5 à 7 jours après le début du traitement. Si non traitée, jusqu'à 3 semaines après le début des quintes de toux.</b>	<b>Durant le temps de la maladie ou selon l'avis du médecin.</b>
<b>Mal connue, probablement avant le début de l'éruption.</b>	<b>Aucun ou selon l'avis du médecin. *Risque pour femme enceinte.</b>
<b>Contagieuse jusqu'à l'élimination des parasites et leurs œufs.</b>	<b>Après avoir reçu un premier traitement.</b>
<b>Pendant la période aiguë de la maladie.</b>	<b>Durant le temps de la maladie ou selon l'avis du médecin.</b>
<b>Très contagieuse jusqu'à élimination des parasites et de leurs œufs (lentes).</b>	<b>24 heures ou après avoir reçu un premier traitement.</b>
<b>2 jours avant et jusqu'à 6 jours après le début de l'éruption.</b>	<b>Pas d'exclusion mais selon l'état général. À moins d'avis du médecin ou selon l'état général de l'enfant.</b>
<b>Extrêmement contagieuse durant la phase aiguë si non traitée (environ 10 jours). Jusqu'à 24 heures à 48 heures après le début du traitement.</b>	<b>Jusqu'à 24 à 48 heures après le début des antibiotiques ou selon l'avis du médecin.</b>

## Si votre enfant fait de la fièvre au CPE VOICI LES PROCÉDURES :

### Étape 1

Si la température rectale est inférieure à 39°C (38.5°C pour la température buccale dans la bouche et 38.2°C pour la température axillaire en dessous du bras) et si l'état général de l'enfant est bon, il suffit de :

- Découvrir l'enfant, pour permettre à la température de baisser;
- Le faire boire souvent (eau, jus de fruits ou lait);
- Demeurer attentif à l'enfant et reprendre la température après 60 minutes ou plus tôt si son état semble se détériorer;
- Informer les parents de l'état de l'enfant.

### Étape 2

Si la température rectale est égale ou supérieure à 39°C (38.5°C pour la température buccale et 38.2°C pour la température axillaire) et **si l'enfant a moins de 2 mois**, il faut :

- Prévenir immédiatement les parents, leur demander de venir chercher l'enfant et, dans l'intervalle, appliquer les mesures décrites précédemment;
- S'ils ne peuvent venir chercher l'enfant, le conduire à un service médical ou à l'urgence d'un hôpital; ne pas administrer d'acétaminophène sauf s'il a déjà été prescrit pour ce problème.

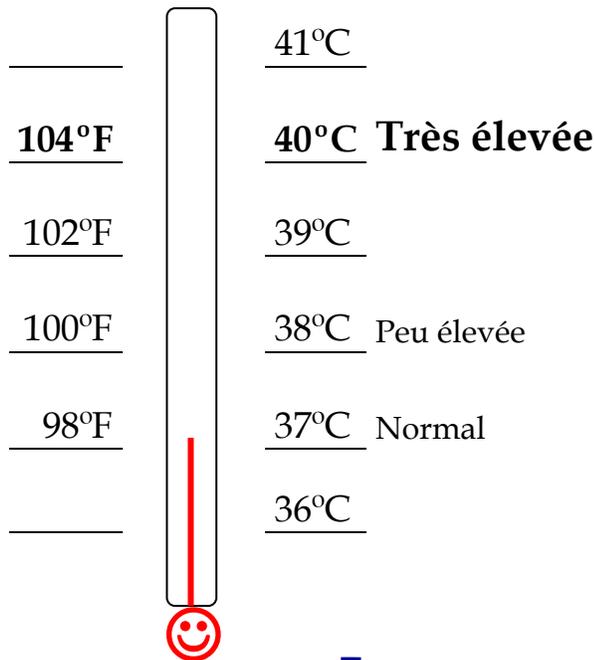
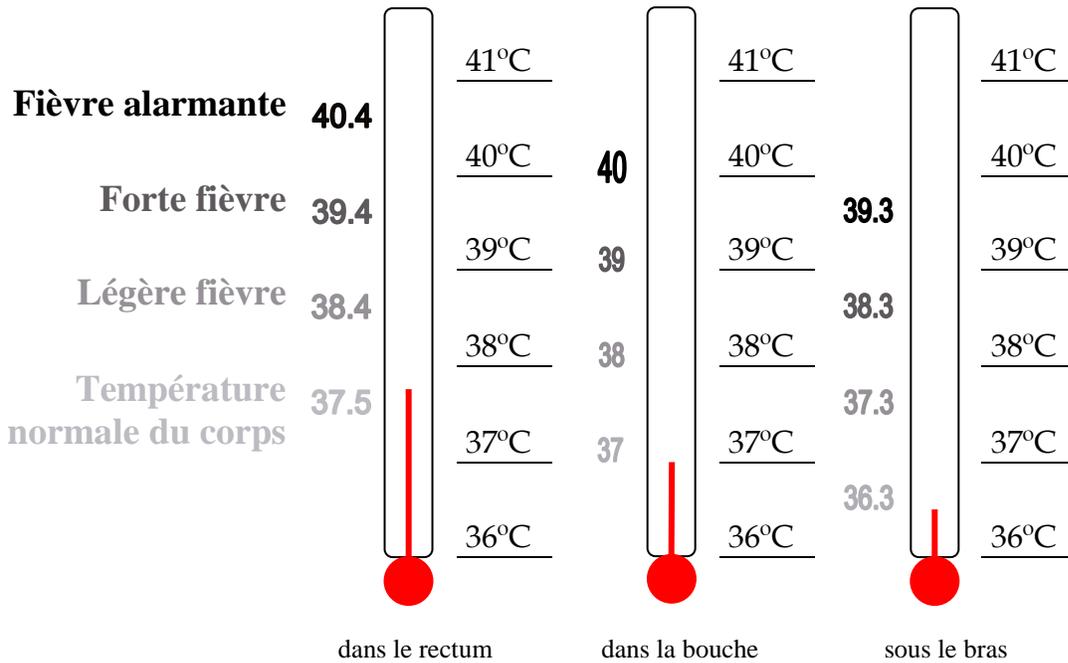
### Étape 3

Si la température rectale est égale ou supérieure à 39°C (38.5°C pour la température buccale et 38.2°C pour la température axillaire) et **si l'enfant a plus de 2 mois**, il faut :

- Appliquer les mesures décrites en cas de fièvre légère (découvrir, faire boire);
- Informer les parents de l'état de l'enfant;
- Si l'autorisation parentale est donnée, administrer de l'acétaminophène selon la posologie indiquée au protocole réglementé (en fonction du poids de l'enfant) sinon venir chercher l'enfant dans les plus brefs délais;
- Une heure après l'administration d'acétaminophène, reprendre la température et si la température demeure élevée, demander au parent de venir chercher l'enfant ou si l'état de l'enfant se détériore.

### (facultative) Étape 4

Si nécessaire, avec la collaboration et l'aide de la direction du CPE, faire remplir à votre médecin traitant un **formulaire de référence**. (voir exemple en annexe) (Vous pouvez vous le procurer au bureau des directrices.)



**Accroche-moi au mur!**

## LES RÉFÉRENCES

### **Prévention et contrôle des infections dans les centres de la petite enfance;**

Guide d'intervention, Publication du Québec, Gouvernement du Québec, Ministère de la Santé et des Services Sociaux et Ministère de la Famille et de l'Enfance, février, 1998.

### **La santé des enfants ... en services de garde éducatifs ;**

Les publications du Québec, Collection Petite Enfance, 2000.

### **Politique sur les maladies infectieuses en milieu scolaire à l'intention des CLSC et des infirmières scolaires ;**

Document de travail, mai 1999.

### **Membres du comité santé du CPE Baliballon ;**

Personnel du CPE : Marie-Claude Chabot, Brigitte Fortier, Isabelle Gervais, Geneviève Tassé et Maryse Payette.

Parent utilisateur : Annick Pleau.

Infirmière du CLSC : Danny Caron.